



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 90403

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'emploi des jeunes. Il désire connaître les dernières évolutions en la matière.

Texte de la réponse

Après avoir connu une nette remontée entre 2001 et 2003, le chômage des jeunes est en diminution constante depuis bientôt un an. Le nombre des demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans a en effet baissé de 12,6 % entre mai 2005 et mai 2006, les moins de vingt-cinq ans étant la catégorie ayant le plus profité de la baisse du chômage. Cette orientation plus favorable tient pour une part à l'amélioration de la conjoncture. La croissance s'étant raffermie à compter de 2004, les créations d'emploi ont repris à un rythme d'abord modéré. Dans les secteurs marchands, les effectifs salariés ont augmenté de 52 000 en 2005, principalement dans la construction et les activités tertiaires, tandis que l'emploi total progressait de 78 000. Or les jeunes sont traditionnellement les premiers bénéficiaires du redressement de la conjoncture. Mais le recul du chômage des quinze-vingt-quatre ans résulte aussi de l'effort entrepris par le Gouvernement à travers le plan de cohésion sociale et le plan d'urgence pour l'emploi. Près de 525 000 jeunes sont ainsi engagés en mars 2006 dans une formation en alternance. Les efforts de développement et de valorisation de l'apprentissage portent leurs fruits (plus de 380 000 contrats en cours, pour un objectif de 500 000 en 2009), et près de 100 000 contrats de professionnalisation bénéficient à des moins de vingt-six ans. Le contrat jeunes en entreprise favorise l'embauche en CDI des jeunes les moins qualifiés ou les moins favorisés (120 000 contrats en cours). Grâce au contrat d'accompagnement dans l'emploi, 55 000 jeunes travaillent quant à eux dans une structure non marchande. Le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) offre un cadre cohérent et des ressources diversifiées pour l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté vers l'emploi durable. Activement mis en oeuvre par le réseau des missions locales, il bénéficie aujourd'hui à plus de 200 000 jeunes, en s'appuyant sur l'ensemble des contrats aidés et les aides du FIPJ (fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes) doté de 70 millions d'euros en 2006. Animées par l'Agence nationale pour l'emploi, les plates-formes de vocation ont pour mission de favoriser par la méthode de recrutement par simulation l'insertion de jeunes peu qualifiés dans les métiers en tension ou porteurs. Fin 2005, cinquante avaient été créées et avaient évalué plus de 4 000 candidats, débouchant sur 1 200 recrutements. Une centaine devrait fonctionner fin 2006. En partenariat avec les missions locales, l'ANPE a reçu par ailleurs 57 000 jeunes inscrits au chômage depuis plus d'un an, à qui elle a proposé 60 000 offres d'emploi. D'autres mesures de soutien à l'emploi des jeunes sont venues compléter la loi de cohésion sociale : crédit d'impôt en faveur des recrutements dans les métiers en tension à l'été 2005 ; apprentissage junior ce printemps. La loi du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise vient d'une part de renforcer le SEJE, en l'élargissant aux jeunes résidant en ZUS et aux bénéficiaires d'un CIVIS, d'autre part de mettre en place le parcours d'accès à la vie active. Ce PAVA, financé par l'État à hauteur de 160 millions d'euros en 2006, favorise l'accès à l'emploi des jeunes en CIVIS, notamment en leur permettant d'effectuer l'un des 50 000 stages AFPA mis en oeuvre d'ici, la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90403

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3258

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8129